

Grille de critères sanitaires à mettre en place en contexte COVID-19 s'adressant aux promoteurs d'événements de la région de la Capitale-Nationale

Version du 30 juillet 2020

Introduction

Dans le contexte actuel de pandémie à la COVID-19, même dans une région où la contamination communautaire est faible, une série de règles sanitaires doivent être mises en place afin de garantir la sécurité de tous les résidents. Le déconfinement bat son plein. Devant la variété et la complexité des consignes ainsi que leur évolution dans le temps, la Direction de santé publique (DSPu) du CIUSSS de la Capitale-Nationale a pensé partager à ses partenaires un outil leur permettant de bien préparer la portion sanitaire des activités qu'ils souhaitent promouvoir.

Une grille de critères est présentée à la page suivante. Elle rappelle les éléments d'importance dans la gestion sécuritaire des activités en temps de pandémie.

Chaque promoteur d'activité est invité à tenir compte de ces précautions sanitaires dans ses préparatifs. Idéalement, un projet devrait maintenant s'accompagner de la description des moyens mis en place pour rencontrer les meilleures pratiques pour éviter la contamination à la COVID-19.

Rôle de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale

La DSPu peut à tout moment être interpellée pour répondre à des questions et des préoccupations d'ordre sanitaire qui touchent la tenue d'activités et d'événements promus dans la région de la Capitale-Nationale. Elle peut également soutenir directement un promoteur de projet dans la vérification des normes sanitaires à appliquer. En plus de son rôle de protection de la population, la DSPu de la Capitale-Nationale se positionne comme une ressource pour informer, accompagner et soutenir les milieux. À l'occasion, lorsqu'un projet présenté contient des variables qui dépassent les autorisations gouvernementales en vigueur, la DSPu de la Capitale-Nationale produit une analyse fine et achemine celle-ci à la Direction générale de santé publique au ministère de la Santé et des Services Sociaux qui prend la décision finale.

Adresse courriel pour l'envoi de questions et de demandes d'avis de conformité sanitaire

ctsc.agentsdeliaison.ciusscncn@ssss.gouv.qc.ca

L'agente de liaison fait le lien vers le personnel de santé publique qui prendra en charge l'analyse de chaque demande.

Critères	Précisions
Interdiction aux personnes avec consignes d'isolement ou symptomatiques	Décrivez ce que vous faites pour vous assurer que les participants ne sont pas en isolement ou ne présentent pas des symptômes de la COVID-19 au moment de participer à votre activité, y compris les touristes internationaux.
Prise en charge si une personne développe des symptômes pendant l'événement	Décrivez les moyens prévus pour isoler rapidement et sécuritairement un participant qui développerait pendant votre activité des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19.
Lieux aménagés pour le respect de la distanciation physique (sauf pour un même ménage)	Décrivez les mesures mises en place pour l'aménagement des lieux de l'activité en fonction des normes de distanciation en vigueur.
Gestion de la circulation	Décrivez comment vous pensez organiser la circulation des personnes sur les lieux de l'activité afin d'éviter les goulots d'étranglement.
Respect des directives sur les rassemblements	Décrivez le nombre maximal de personnes permises lors de votre activité, en fonction du décret en vigueur ainsi que les mesures pour assurer ce maximum. Expliquez comment sera tenu un registre des personnes présentes, dans l'optique de faciliter l'enquête épidémiologique si une éclosion de COVID-19 survenait à la suite de votre rassemblement.
Activité extérieure	Spécifiez les endroits où se déroulera votre activité.
Installation pour hygiène des mains disponible	Décrivez le nombre et le lieu des stations de lavage ou de désinfection des mains qui seront disponibles lors de votre activité, tant pour les travailleurs et bénévoles que pour les participants.
Rappel des mesures de prévention sur place	Mentionnez comment seront faits les rappels aux participants des mesures individuelles de prévention : circulation sur le site, couvre-visage, lavage des mains, distance physique, etc.
Port des équipements de protection individuelle (EPI) par les travailleurs et les bénévoles (masque de procédure ET lunettes de protection ou visière, gants, etc.)	Décrivez les mesures mises en place pour les travailleurs et les bénévoles en respect des recommandations de la CNESST.
Nettoyage des surfaces et équipements souvent touchés	Décrivez les processus d'entretien des surfaces (les responsables, la fréquence et les produits utilisés).
Manipulation d'aliments et boissons	Décrivez, si applicable, comment se fera la manipulation d'aliments et boissons lors de votre activité.